

## Communiqué de presse

---

### **Pas de reprise à partir du 11 mai sans garanties sanitaires**

L'annonce impromptue du Président de la République d'une réouverture des écoles et établissements scolaires le 11 mai a suscité de nombreuses réactions d'inquiétude des familles, des personnels de l'Éducation nationale et un avis critique des autorités médicales alertant sur le risque d'une nouvelle propagation massive du virus. L'inquiétude des personnels est loin d'être levée par les annonces du ministre de l'Éducation nationale devant les députés. Quant à la concertation dont il se vante celle-ci était à peine amorcée. Même en temps de crise, rien ne change avec ce Ministère !

Sans attendre la réunion du CHSCT, il donne un calendrier précis de reprise ainsi qu'une organisation pédagogique en dehors de toute considération sanitaire. Pour le SNES-FSU, L'objectif prioritaire de « maîtrise de la circulation du virus » doit être la sécurité sanitaire de toute la population.

Pour le SNES-FSU, Quelle que soit la date de reprise, aucune rentrée n'est possible tant que l'assurance ne sera pas donnée que des consignes impératives aient été émises dans le cadre d'un protocole national et toutes les conditions réunies. À défaut, non seulement on mettrait en danger personnels et élèves, mais toute la société. Une véritable consultation des organisations syndicales est donc nécessaire.

La réouverture des établissements du second degré pose une multitude de problèmes d'organisation pour assurer la sécurité sanitaire : transports scolaires ou collectifs, cantines, couloirs, abords de l'établissement, cour de récréation... Les objectifs pédagogiques demandent aussi à être précisés. L'annonce du ministre d'un accueil des élèves par groupe de 15 suppose une réflexion sur les emplois du temps, l'articulation enseignement présentiel / à distance... Les enseignants ne peuvent assurer dans le même temps cours en présentiel et à distance.

Des équipes pluri professionnelles devront être associées aux différentes décisions, la réunion des CHS est indispensable.

Aucune ouverture ne se fera dans un établissement en cas d'évaluation des risques débouchant sur la possible mise en danger des personnels et élèves.

Ceux des personnels en situation fragile vis-à-vis du virus doivent pouvoir continuer leur exercice à distance.

Enfin la réouverture des écoles ne réglera pas le problème des inégalités qui ont été mises en lumière durant le confinement et il serait inconcevable que le gouvernement ne revienne pas sur les suppressions de postes prévues dans le second degré, un second degré qui plus est qui accueille davantage d'élèves à la rentrée 2020. Nous avons besoin de conditions d'apprentissage diversifiées pour chercher à compenser les inégalités persistantes et qui se sont creusées durant le confinement. Le SNES FSU exige un collectif budgétaire en ce sens.